

Développer un territoire périurbain à faible potentiel par la reconversion de gravières ?

Le projet de base « Sport-Nature » de Rivecourt (Oise)

*Developing a low-potential area through the transformation of a gravel pits into
a “Sport-Nature” centre (Rivecourt, Oise, France)*

Dominique Charrier et Jean Jourdan



Éditeur

Université des Sciences et Technologies de
Lille

Édition électronique

URL : <http://tem.revues.org/3978>

DOI : [10.4000/tem.3978](https://doi.org/10.4000/tem.3978)

ISSN : 1950-5698

Référence électronique

Dominique Charrier et Jean Jourdan, « Développer un territoire périurbain à faible potentiel par la reconversion de gravières ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 33 | 2017, mis en ligne le 25 janvier 2017, consulté le 18 octobre 2017. URL : <http://tem.revues.org/3978> ; DOI : [10.4000/tem.3978](https://doi.org/10.4000/tem.3978)

Ce document a été généré automatiquement le 18 octobre 2017.



Territoire en mouvement est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Développer un territoire périurbain à faible potentiel par la reconversion de gravières ?

Le projet de base « Sport-Nature » de Rivecourt (Oise)

Developing a low-potential area through the transformation of a gravel pits into a “Sport-Nature” centre (Rivecourt, Oise, France)

Dominique Charrier et Jean Jourdan

- 1 Dans le cadre du projet de reconversion des trois gravières¹ de Rivecourt (Oise), la société Lafarge-Granulats et les élus de la commune se sont interrogés, en anticipant la fin de l'exploitation du site, sur les possibilités d'aménagement et d'animation d'une base de loisirs « Sport-Nature ». Cette petite commune située en périphérie immédiate de Compiègne semble relever des territoires « périurbains » même si les contours de cette catégorie sont difficiles à dessiner avec précision. Sans développer les enjeux de définition des espaces ruraux et urbains, de la « Ville » et de la « Campagne » (Arnould *et al.*, 2009), on peut souligner la difficulté permanente, voire définitive, qu'il y a à poser des limites au-delà des seuils statistiques et des délimitations administratives (Moriconi-Ebrard *et al.*, 2010). Pour Louiset (2011), « l'occultation de ce phénomène, tant par la classe politique que par le monde scientifique, correspond à une incapacité ou au refus d'être déstabilisé dans la configuration duale de la ville et de la campagne qui assure aussi bien les fondements de l'identité que ceux des pratiques politiques ainsi que des finances communales (...). Accusé de détruire la ruralité par le « mitage », le périurbain serait antinomique de la ville par sa dilution, la détruisant en l'étalant pour aboutir à un remplissage progressif de l'espace par des formes qui ne sont ni rurales, ni urbaines donc indéfinissables ». D'où la proposition d'envisager une structuration tripartite de l'espace : ville, campagne et tiers espace, avec la notion d'interterritorialité (Vanier, 2007). Pour cet auteur, le tiers espace est multiforme, discontinu et complexe. Il définit « cette scène de l'entre-deux comme un des laboratoires des nouveaux rapports du politique au territoire, du fait de son inévitable dimension articulatoire et de sa complexité ». On peut retenir

que le territoire périurbain, « en position à la fois de marge et d'interface entre urbain et rural », constitue « un espace d'interpénétration de la ville et de la campagne, espace hybride qui n'est ni la ville, ni la campagne, mais qui se construit dans le métissage de formes et de processus spécifiques aux deux catégories, tout en étant une catégorie en soi, avec ses caractéristiques propres. Le périurbain renvoie à des caractéristiques spatiales : il se donne à voir dans l'étalement urbain, crée de nouvelles centralités, interroge le modèle centre/périphérie, et s'inscrit dans des pratiques sociales qui empruntent autant aux ancrages urbains qu'aux représentations rurales » (Arnould *et al.*, 2009).

- 2 Dans ce cadre, l'analyse du projet de reconversion des carrières de Rivecourt prend tout son sens : positionnée dans un territoire flou² dont nous précisons le degré d'urbanité, la commune ne présente pas d'atouts propices à un quelconque développement économique (zones industrielles ou commerciales, services, etc.), ni d'avantages comparatifs (montagnes, forêts, littoraux, patrimoine historique, etc.) susceptibles de générer des flux touristiques significatifs. Sans avoir les caractéristiques des territoires pauvres³, elle constitue un bon exemple des territoires contraints à faible potentiel, dont nous avons initié l'étude dans le cadre des zones urbaines sensibles (et plus largement des territoires urbains en difficultés) à partir d'un cadre conceptuel structuré autour des « dynamiques sportives locales » (Charrier et Jourdan, 2009 ; Charrier, 2014). Celles-ci « articulent les spécificités des activités physiques sportives et artistiques (techniques, sociales et culturelles) d'abord aux contextes locaux (population, histoire sportive, culture spécifique, etc.), ensuite aux configurations d'acteurs publics et associatifs et enfin aux volontés politiques déployées sur les territoires ».
- 3 Notre stratégie d'analyse se démarque des méthodologies exclusivement quantitatives mises en œuvre traditionnellement quand il s'agit de mesurer l'impact économique et social des grands événements ou des grands équipements sportifs. Elle est fondée sur une approche comparative de « projets » sportifs différents qu'il s'agisse d'événement, d'équipement, de programme d'actions, de développement d'une pratique ou d'une organisation, etc. Choisis pour leur dimension exemplaire, ces études de cas⁴ sont analysées en croisant des variables :
 - spatiales (marquage urbain, mobilités induites) ;
 - temporelles (pendant les phases de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation) ;
 - politiques (projets portés par les acteurs publics et « jeu des acteurs » qui en découle) ;
 - sociales (diversité des projets sportifs et artistiques à finalités éducatives, mobilisation des acteurs locaux, des habitants et des jeunes autour la dimension festive des initiatives sportives, artistiques et interculturelles, etc.) ;
 - économiques (impact local notamment en termes de tourisme, de création d'emplois et d'implication des entreprises locales) ;
 - et, bien sûr, sportives (effets quantitatifs et qualitatifs sur le développement des pratiques sportives).
- 4 L'analyse de la reconversion d'une carrière industrielle en base de loisirs prend appui sur les travaux fondateurs développés depuis les années 1970 par des économistes et des sociologues spécialisés dans l'analyse du système sportif. Certains concernent l'impact économique du sport en général (Malenfant-Dauriac, 1977), des pratiques, par exemple, le ski et l'aménagement des zones montagneuses (Di Ruzza et Gerbier, 1977) et des événements (Andreff, 1989). D'autres reconstruisent la genèse des politiques sportives, par exemple dans un contexte intercommunal (Callède et Dané, 1991).

- 5 L'étude du cas de Rivecourt confirme que « le sport est un organisateur de spatialité » (Augustin *et al.*, 2008) et présente une configuration originale de partenariat public/privé marqué par une double « obligation de faire ». Pour l'entreprise industrielle, il s'agit de « réaménager » l'espace exploité conformément d'une part aux obligations contractuelles, même si ces dernières laissent une certaine latitude quant au projet de réaménagement⁵, et d'autre part à la volonté de donner une image positive de l'exploitation industrielle afin de convaincre d'autres communes de convertir une partie de leur territoire en carrières industrielles. Pour la commune, il ne faut pas laisser passer l'opportunité d'obtenir le financement d'un projet de développement de son territoire par un changement radical de ses fonctions qui, en d'autres circonstances, serait totalement inaccessible.
- 6 Cette contribution s'appuie sur l'étude d'opportunité et de faisabilité⁶ que nous avons déployée sur deux années (2010, 2011) : il s'agissait d'abord d'accompagner les élus de Rivecourt sur la définition du projet et sur les conditions politiques et économiques de sa réalisation. Il s'agissait aussi d'apporter un éclairage sur les enjeux sportifs. Quelles pratiques ? Quels équipements ? Comment aménager les espaces ? Quel modèle économique ? etc. et leur articulation avec les enjeux environnementaux. Cette étude a permis, après avoir dressé un premier repérage des atouts et faiblesses du site, de construire quatre scénarios prospectifs pour mieux définir, en interactivité avec les élus et les responsables de Lafarge-Granulats, la fonction principale du projet. Il s'est agi aussi d'identifier les contraintes juridiques et techniques liées aux aspects écologiques et à la gestion des crues dans une région profondément marquée par la crue de la Somme et de ses affluents en 2001. Après une analyse de l'offre sportive proximale, l'étude a ensuite envisagé les usages sportifs possibles et les aménagements à réaliser tout en repérant les possibilités de connexion avec les stratégies touristiques développées sur le territoire. Enfin, dans un dernier temps, les contours du réseau partenarial ont été dessinés ce qui a permis, après de nombreuses simulations financières réalisées tant au niveau de l'investissement que du fonctionnement, de poser les principes du modèle économique souhaité par les élus et rendu possible par la configuration des acteurs concernés.
- 7 Nous allons dans une première partie présenter les caractéristiques du territoire observé en identifiant des contraintes et des potentialités. Nous analyserons ensuite le processus qui s'est mis en place pour définir le projet et envisager les conditions de sa mise en œuvre. Nous montrerons enfin que les territoires à faible potentiel et/ou à fortes contraintes (zones rurales, territoires urbains en difficulté, zones exposées aux risques naturels, etc.) peuvent être des lieux d'innovation sociale.

1. Le territoire de Rivecourt : entre contraintes et potentialités

- 8 Par leurs caractéristiques géographiques (paysages, localisation, etc.), sociodémographiques et administratives la commune de Rivecourt et son site semblent exemplaires des territoires « à potentiel contraint ». En effet, ce n'est pas un territoire *a priori* particulièrement avantage en termes touristiques⁷ (paysages et patrimoine) et il est soumis à de fortes contraintes réglementaires dans le cadre de la prévention des crues. Mais, il montre aussi des potentialités notamment en termes de mobilisation des acteurs locaux ou de ressources, son gisement alluvial par exemple.

1.1. Une commune péri-urbaine où persistent des « traces » rurales

- 9 Située à l'intersection d'espaces ruraux picards et d'une aire urbaine compiégnoise, dynamique aux plans démographique, technologique et touristique, la commune de Rivecourt, facilement reliée à la région Ile-de-France, a vu sa population quasiment doubler depuis les années 1950.
- 10 Rivecourt est située dans le département de l'Oise à proximité immédiate (10 km) de Compiègne (40 000 habitants), commune centre de la communauté d'agglomération (16 communes pour 73 000 habitants) et de centres urbains plus distants : la communauté d'agglomération de Creil (73 000 habitants à 27 km), la communauté d'agglomération de Soissons (50 000 habitants à 50 kilomètres), la communauté du Beauvaisis (80 000 habitants à 60 km). Elle n'est située qu'à 40 km de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et 80 km de Paris par l'autoroute A1.
- 11 Selon les zonages de l'INSEE, cette commune de 578 habitants (1/1/2014) est légalement bien considérée comme urbaine. La faible population de la commune s'explique par sa très petite extension territoriale. Il s'agit d'une « banlieue » de l'agglomération de Lacroix-Saint-Ouen (commune centre de 4 324 habitants en 2014), qui englobe aussi Le Meux (2 145 habitants), soit une unité urbaine d'environ 7 000 habitants. Rivecourt est bien à la limite de l'urbain
- 12 Au-delà de ce qui relève de sa localisation, et même « s'il n'y a pas *a priori* de seuil de l'urbain »², Rivecourt accumule les indices de péri-urbanité (tableau 1) : « le périurbain est un espace de densité de population variable, mais souvent comprise entre 80 et 300 hab/km², avec une présence d'emplois industriels et tertiaires variable. Dans cet ensemble de cantons prédomine la localisation de la résidence de professions et catégories socioprofessionnelles d'employés, de professions intermédiaires, d'ingénieurs et de cadres » (Boudesseul *et al.*, 2014). Au regard de la densité de sa population (135,7 hab/km²), de la structure de l'emploi (primauté du tertiaire et une seule exploitation agricole sans salarié), du lieu de travail de ses habitants (essentiellement Compiègne, Roissy et Paris⁸) on peut considérer que Rivecourt fait partie des communes péri-urbaines. C'est une commune en expansion (autour de 1 % chaque année et des projets de lotissement), plutôt aisée au regard de son habitat constitué presque exclusivement de maisons, de son revenu fiscal médian (21 093 euros), de son revenu net moyen (27 937 euros) et de son taux de chômage (8,1 %).

Tableau 1 : Le degré de périurbanité de Rivecourt - chiffres clés et éléments de comparaison.

	1999	2009	Éléments de comparaison
Nb d'habitants	456	525	
Taux de chômage	10,8	8,1	11,7 en Picardie en 2011

Nb de résidences secondaires	12	0	Ce mouvement est confirmé par les données INSEE. Cf. Parc de résidences principales, secondaires ou logements vacants en habitat collectif ou individuel en 2012. INSEE. Cf. La fin des résidences secondaires. Note de veille. Futuribles. 3 Janvier 2014.
Taux d'activité	68,9	67,3	56,8 % en 2009 pour la France. Cf. Taux d'activité en France selon le sexe et l'âge. INSEE.
% de moins de 20 ans		29,7	24,5 en France. Cf. Tableaux de l'économie française. INSEE. 2012 (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=T12F032) 27 % en 2007 en Picardie-Evrard. (2010)
% de retraités et de préretraités	6,1	10,3	
Travaillent dans la commune	5,8	6,9	Moyenne Nationale : 27 % en 2004-Baccaïni B <i>et al.</i> (2007).
Travaillent dans le département	94,2	93,1	
% de ménages possédant au moins deux voitures	52,1	57,8	33,8 % en France 37,4 en Picardie, 40,6 dans L'Oise au 1.1.2011

Sources : Données sur Rivecourt : INSEE. Chiffres clefs. Mise à jour 28 Juin 2012

- 13 Mais au-delà de ces éléments qui attestent du caractère périurbain de Rivecourt, la commune est ceinturée par des terres agricoles et présente encore quelques caractéristiques rurales⁹ : « Le village se coule le long des collines boisées, ses rues en pente douce, ses maisons anciennes, de caractère lui donnent beaucoup de charme et il fait bon y vivre¹⁰ ». De plus, Rivecourt est bornée au sud par l'Oise synonyme de passages lents des péniches lourdement chargées, de paysages apaisants parcourus par les chemins de halage... même si, pour atteindre ce fleuve, le rivecourien doit parcourir un kilomètre et franchir la voie ferrée (qui relie Compiègne à Paris) par un passage à niveau peu sécurisé ainsi que la voie rapide (qui relie Creil à Compiègne) par un pont. Au-delà, de l'autre côté du fleuve, s'étend la forêt de Compiègne, espace emblématique des loisirs de nature de la partie nord de la région francilienne.

1.2. Un changement de fonction de l'espace

- 14 L'histoire du territoire est marquée par un passé agricole. Jusqu'au milieu du siècle dernier une maison sur deux était une ferme qui pratiquait l'élevage, la culture des céréales, des betteraves à sucre, des oignons, etc. Elle est aussi marquée par un passé cheminot, jusque dans les années 1950 : Rivecourt accueillait majoritairement des familles de cheminots en charge de l'entretien des voies de chemin de fer et des cinq passages à niveaux avec garde barrière.

- 15 Mais certaines terres agricoles de Rivecourt ont intéressé les producteurs de granulats (fragments de roches utilisés dans la composition de matériaux pour le bâtiment et les travaux publics). Depuis plus d'une dizaine d'années, plusieurs champs du fond de vallée ont été mis en exploitation par la société Lafarge Granulats : ils ont été creusés pour récupérer des tonnes de matériaux alluvionnaires (600 000 tonnes de sables et de graviers par an) puis laissés en eau. L'entreprise légitime cette stratégie en mettant en avant un rôle de compensation des crues, même si les études montrent que « les impacts peuvent être soit positifs (par écrêtement et régulation des crues), soit négatifs (par aggravation des phénomènes de crues), soit neutres (...) »¹¹.
- 16 Dans un premier temps, deux étangs (Le Petit Patis, les Quinze Mines) sont actuellement concernés par la fin de l'exploitation, le troisième (la Saule Ferrée) ayant vu son exploitation ralentie par la découverte d'un site paléontologique important.¹²
- 17 Au début des années 2010, la commune de Rivecourt doit, en étroite collaboration avec la société Lafarge Granulats, envisager la reconversion de ces espaces devenus industriels. Conformément au consensus initial qui avait permis le début de l'exploitation industrielle, il s'agit d'explorer les possibilités d'aménagement et d'animation d'une base de loisirs « Sport-Nature » en prenant en compte les contraintes liées à la gestion des crues puisque la zone est intégrée au Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)¹³. Cette intégration au PPRI induit des contraintes techniques conséquentes notamment en ce qui concerne l'interdiction des raccordements (il est impossible d'évacuer les eaux usées et d'acheminer l'eau potable ou l'électricité sur le site) et des aménagements durables sur la partie du site classée en zone rouge. Elle oblige aussi à une approche collective, bien au-delà des limites de la commune ou du « syndicat intercommunal de restauration et d'entretien du ru de la Conque et de ses ramifications », associant de fait la communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) située sur l'Oise en amont du site et la communauté de communes de la Plaine d'Estrée.
- 18 La réflexion sur l'aménagement de ces territoires en fin d'exploitation engage donc une nouvelle évolution de leur fonction. La logique de déprise agricole a permis l'extraction des matériaux nécessaires à l'activité industrielle et à l'aménagement urbain. L'Atlas des paysages de l'Oise (Atelier 15 architecture & Paysage, 2005) montre l'importance des paysages post-industriels produits par la multiplication de gravières notamment dans la vallée de l'Oise compiégnaise. Celle-ci a trouvé une légitimité dans la fonction de compensation attribuée à ces territoires à proximité de l'Oise au service de l'intérêt vital de la région et de l'Île-de-France. La fin de l'exploitation des carrières (même si de nouveaux terrains sont à exploiter sur le territoire) conduit à une situation de vacance productive et entérine le basculement de l'espace productif à l'espace récréatif et de protection de l'environnement. Le projet d'aménagement en base de loisirs sport/nature s'inscrit dans un double processus. D'une part, la promotion d'espaces à faible valeur ajoutée en termes d'usages, de représentations et de significations qui élève « la campagne ordinaire » au rang d'espace public (Augustin *et al.*, 2008). D'autre part, la patrimonialisation qui valorise les territoires par ce qu'ils ont de remarquable comme, par exemple, les « classements » en espaces naturels, au Patrimoine mondial de l'Unesco ou encore les « labels touristiques » (Lazarotti, 1995). Il s'agit de « réenchanter » dans une certaine mesure le territoire par des « récréations ludo-sportives (qui) jouent un rôle central dans l'exploration de nouveaux contours de la territorialité dans les espaces de proximité du péri-urbain et du rural métropolisé (...) » (Bourdeau *et al.*, 2011).

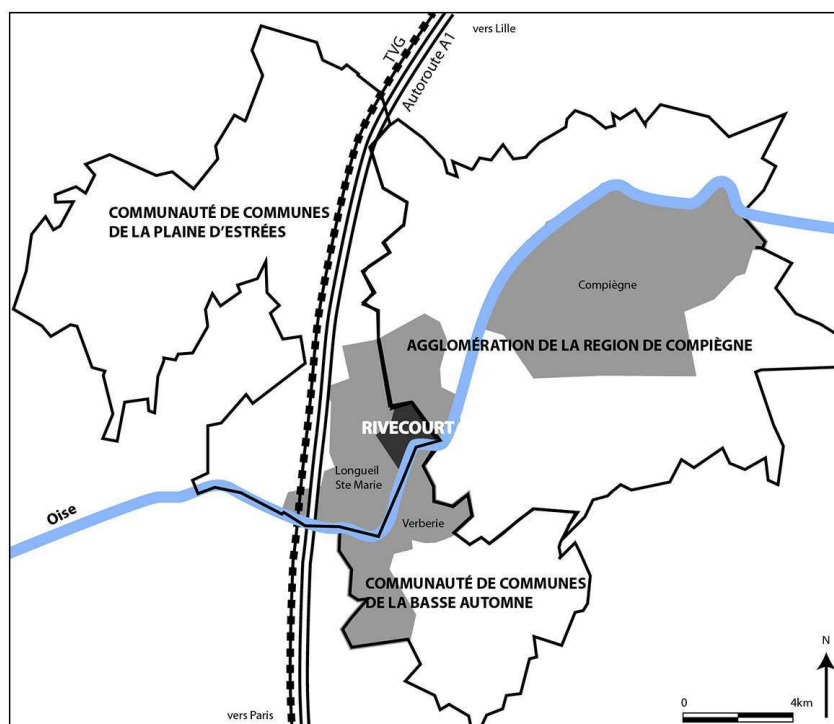
1.3. Une imbrication des niveaux d'échelles et des lieux de décision

- 19 Rivecourt appartient à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrée (CCPE, 19 communes pour un total de 16 000 habitants) mais se retrouve située à l'extrémité de celle-ci et à l'opposé de la commune la plus importante, dont le maire est aussi président de la communauté de communes (figure 1).
- 20 Dans le cadre de la gestion des crues, la commune a signé un protocole d'accord qui la lie avec l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC), la commune de Longueil-Sainte-Marie et le Syndicat intercommunal de Restauration et d'Entretien du ru de la Conque et de ses Ramifications (SIRECR). Cette structure regroupe donc un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (l'ARC) et quatre communes appartenant à trois intercommunalités différentes : Rivecourt et Longueil-Sainte-Marie dans la CCPE, Le Meux dans l'ARC, Verberie dans la Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA) qui regroupe 11 000 habitants en 6 communes !
- 21 Extrait du protocole d'accord pour la gestion des crues

« L'ARC et la commune de Longueil-Ste-Marie souhaitent réaliser des remblais respectivement sur la zone industrielle située à Le Meux et la Z.A.C. Paris Oise. Toutes deux figurant en zone bleue du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). L'ARC et la commune de Longueil-Ste-Marie doivent dans ces conditions réaliser des compensations volumiques et hydrauliques. Ces travaux permettront un développement économique des collectivités par l'implantation de nouvelles entreprises et la création d'emplois.

La zone de compensation se situera sur la commune de Rivecourt (...) »

Figure 1 : Localisation de la commune de Rivecourt



- 22 Ce micro-territoire est aussi concerné par des projets développés par le conseil général de l'Oise (Plan d'Actions Touristiques de l'Oise, etc.) et le conseil régional de Picardie (stratégie régionale pour le patrimoine naturel, trame verte et bleue, etc.)
- 23 Á l'évidence, l'inscription administrative à plusieurs niveaux d'échelles (membre d'une communauté de communes à proximité d'une communauté d'agglomération qui sera forcément concernée par le projet car il impacte la gestion des crues) complexifie à la fois la définition de l'envergure et des finalités du projet ainsi que l'identification des acteurs concernés par le projet, aux niveaux de la décision, de la participation financière ou encore de la définition des populations concernées.
- 24 Dans le même temps, cette imbrication de niveaux d'échelles et de structures pourrait susciter des synergies sociales et politiques au-delà des limites administratives des territoires directement concernés (Charrier, 2012).

2. Le processus de définition du projet, un révélateur d'enjeux ?

- 25 Le processus de définition des contours du projet s'est organisé en plusieurs phases plus ou moins imbriquées, plus ou moins longues mais toutes porteuses d'enjeux socio-politiques structurants.

2.1. Une étude interactive et un processus participatif pour définir des scénarii

- 26 La réflexion exploratoire a associé au maire de Rivecourt et à la société Lafarge-Granulats, les deux autres maires signataires du protocole de gestion du ru de la Conque et de ses ramifications, ru qui traverse le site à aménager et qui nécessite, dans le cadre de la gestion des crues, une attention particulière. Elle a confirmé le consensus sur la pertinence qu'il y aurait à reconverter les carrières en base de loisirs sportifs et de nature.
- 27 Co-pilotée par le maire de Rivecourt et les responsables locaux de la société Lafarge-Granulats, la phase d'impulsion ou de lancement du projet a permis de mobiliser le regard extérieur de l'équipe universitaire qui a réalisé l'étude et l'expérience du comité départemental de l'UFOLEP, déjà implanté localement par le biais d'une de ses associations (Planche Oise Passion) et qui propose des activités nautiques. Les premiers échanges autour de la conception et de la mise en place de l'étude d'opportunité et de faisabilité socio-sportive ont montré la difficulté qu'il y aurait à identifier d'une manière certaine le « lieu de décision ». Les élus de Rivecourt sont les décideurs¹⁴ même si le budget municipal interdit une quelconque contribution financière au-delà de sa participation au syndicat intercommunal d'assainissement, de restauration et d'entretien du ru de la Conque et de ses ramifications (SIRECR). Mais cette décision est conditionnée à l'accord des financeurs publics (les autres communes du SIRECR, la CCPE, etc.) et privés : Lafarge-Granulats, dans le cadre de l'obligation légale de reconversion du site, s'engage à assurer l'aménagement du site – terrassements, édification de digues, réalisation des infrastructures de circulation et des aménagements sportifs, aménagements des chemins, des plages artificielles, etc. – tant que ses moyens humains et matériels seraient présents sur le site.
- 28 La deuxième phase a permis aux élus de Rivecourt de définir les principes généraux du projet à partir de la méthode des scénarios. Ces derniers ont été construits pour permettre aux responsables municipaux de définir, lors d'une séance interactive, l'échelle territoriale jugée pertinente, l'objectif politique, la fonction principale assignée au projet, les publics visés, les usages souhaités et les pratiques sportives et de loisirs proposées pour cet espace, l'aménagement du site, la configuration partenariale, l'envergure économique, la tarification et enfin, les modalités de gestion (tableau 2). Pour accompagner les décideurs dans leurs choix, les scénarios ont été volontairement contrastés et il ne s'agissait pas de choisir une option parmi les quatre proposées (en fait parmi les deux, *a priori*, les plus vraisemblables) mais plutôt de construire un projet local qui emprunterait des éléments jugés pertinents aux différents scénarios.
- 29 Le scénario 1 qualifié de « minimaliste » avait pour vocation de profiter de l'obligation de réaménagement paysager pour répondre aux besoins de la seule population de Rivecourt. Dans une perspective de moindre coût, il se limitait aux activités de promenade autour des étangs et induisait un partenariat limité.
- 30 Le scénario 4 proposait un projet très (trop ?) ambitieux, s'intégrant à la stratégie de développement économique et touristique de la région et qui devait se démarquer des produits similaires par une offre attractive et innovante. Ce « parc à vocation touristique régionale et internationale » exigeait des infrastructures lourdes et des financements croisés et importants.

- 31 Entre le scénario « minimaliste » et le scénario « maximaliste » dont les enjeux semblaient démesurés au regard des attentes initiales, on pouvait imaginer deux scénarios plus adaptés.
- 32 Le scénario 2 dessinait les contours d'un « espace de loisirs de proximité » permettant des pratiques nautiques douces, de la pêche et des randonnées. La vocation de proximité était dans ce cas élargie aux habitants des communes proches et prenait appui sur le tissu associatif local et départemental. Avec des investissements limités, cet espace pouvait être confié aux utilisateurs associatifs à partir d'un planning régulé par la mairie de Rivecourt.
- 33 Le scénario 3 envisageait un projet d'animation à la dimension partenariale plus affirmée. Prenant appui sur les atouts naturels du site, il s'agissait d'imaginer un « espace remarquable de loisirs sports/nature ». Cette base de loisirs permanente, connectée avec les réseaux de pistes cyclables et pédestres et avec les acteurs de l'écologie, pouvait concerner des bassins plus importants de populations urbaines et rurales. Elle nécessitait un financement plus important et un mode de gestion plus structuré.

Tableau 2 : les quatre scénarii pour la reconversion du site

1 Minimaliste	2 Proximité	3 Convergence	4 Démarquage
	Espace de loisirs de proximité	Espace remarquable de loisirs sports / nature	Parc à vocation touristique régionale et internationale
Profiter de l'obligation de remise en état du site pour répondre aux besoins de la population du village	Se saisir de la volonté de Lafarge de "faire bien" pour répondre aux besoins de la population locale	Construire une synergie autour de la complémentarité et de la mise en cohérence de l'offre de loisirs pour des populations urbaines et rurales	S'inscrire dans le développement économique et touristique de la région
Loisirs autour de l'eau dans un espace naturel	Loisirs autour et sur l'eau dans un espace naturel	Loisirs autour et sur l'eau dans un espace naturel écologique et une base de loisirs permanente	Offre coordonnée, attractive et innovante
Habitants de Rivecourt	Habitants de Rivecourt + Sud de la communauté de communes + Adhérents des associations locales	Id + Communauté de communes + Agglomération de la Région de Compiègne + Bassins de population de Créil + Senlis + Soisson + Centres de loisirs et séjours sportifs + Classes vertes	Id + Région Picardie + Région Ile-de-France + Touristes étrangers

<p>Activités de promenade/VTT</p>	<p>Pratiques nautiques douces (planche, dériveur, kayak, modélisme), randonnées (vélo, pédestre), pratiques d'entretien en milieu naturel (parcours santé ou musculation douce), pêche</p>	<p>Id avec identité remarquable "sport environnement" : randonnées thématiques (ornitho, faune, flore, paléo, géologie) + Roller + Escalade + Événementiel doux</p>	<p>Id + attractivité remarquable (parcs d'attraction) + culture picarde (sports picards)</p>
<p>Sentiers faisant le tour des étangs. Aménagement paysager minimal par Lafarge</p>	<p>Parcours faisant le tour des étangs + Plage d'accès à l'eau. Buttes anti bruit. Petit parking. Container sécurisé de rangement du matériel nautique</p>	<p>Id + Connexion avec réseaux de pistes cyclables et pédestres + Hutte d'observation + "La maison des Portes du Parc" (Maison SNCF ou ancienne ferme) + Panneaux pédagogiques + Grand parking + Aire barbecue + Piste bitumée roller</p>	<p>Infrastructures lourdes : ex Site d'aventures sportives, Center Parcs, Parc à thèmes... Développement des capacités d'hébergement</p>
<p>Rivecourt-Lafarge</p>	<p>Rivecourt-Lafarge-communauté de communes et Syndicat du Ru</p>	<p>Rivecourt-Lafarge-communauté de communes et Syndicat du Ru + Agglomération de la Région de Compiègne, Conseil Général et Conseil Régional</p>	<p>Financements croisés et importants</p>
<p>Investissement minimal Fonctionnement proche de 0.</p>	<p>Investissement réduit. Fonctionnement faible : entretien accès et parcours.</p>	<p>Investissement moyen. Fonctionnement moyen. Quelques retombées (créations d'emplois ?). Hébergement possible avec Nanteuil, Compiègne (et projet de Verberie ?), Sacy le Grand, ancienne Auberge de Jeunesse de Créil</p>	<p>Attente de retombées économiques importantes à inscrire dans le Schéma régional de développement durable du tourisme et des loisirs (2010-2015)</p>

<p>Entretien (fauchage) à négocier avec le syndicat du Ru. Pas de gardiennage</p>	<p>Utilisation par les associations sans coût de fonctionnement. Régulation municipale. Entretien à négocier avec le GIPE du Ru de la Conque. Gardiennage ?</p>	<p>Délégation plurielle : UFOLEP (Animation sportive pour tous, Formations fédérales et professionnelles, Événementiel doux, Education à l'environnement) + CPIE (Recherche sur la naturalité, Education à l'environnement par l'observation et l'accueil de scolaires et de stages) + Fédération Oise pêche. Gardiennage ?</p>	<p>Partenariat Public-Privé</p>
---	---	---	---------------------------------

- 34 Dans le prolongement de cette réflexion, le conseil municipal de Rivecourt, avec la participation de Lafarge-Granulats, a défini les principes et les contours du projet souhaité par la commune.
- 35 La troisième phase a exploré les partenariats financiers et a précisé les aménagements possibles (au regard des contraintes liées au PPRI) et souhaités (au regard des besoins et des demandes des pratiquants potentiels et des associations locales).

2. 2. Un pilotage du projet par les enjeux financiers ?

- 36 Plusieurs enjeux sont apparus lors de cette étude. Le premier a concerné la mise à jour des besoins et des demandes. Soucieux de ne pas induire un niveau d'attente trop élevé, les responsables municipaux n'ont pas souhaité interroger la population locale qui entend parler de ce projet depuis une dizaine d'années. Seuls ont été pris en compte les souhaits des conseillers municipaux (qui pour plusieurs d'entre eux ont participé activement aux séances de travail organisées en Mairie) et des associations des communes avoisinantes. Dans ce cadre, la position de certains élus (donc peut-être de certains habitants ?) a semblé ambivalente, partagée entre le souci de développer le territoire (la base pourrait créer des emplois et induire une certaine activité économique) et la volonté de protéger la quiétude de leur cadre de vie (l'arrivée massive de jeunes issus des « zones urbaines sensibles » des villes environnantes étant quelque peu redoutée). La recherche systématique du consensus politique par le maire de Rivecourt et la société Lafarge a permis de formaliser l'intérêt réciproque des décideurs et des financeurs, mais aussi d'impliquer les rares associations locales, en particulier le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Verberie (CPIE), principal acteur de l'écologie.
- 37 Le deuxième enjeu concerne le financement du projet tant au niveau des investissements que du fonctionnement. Les négociations préalables, visant à formaliser les soutiens financiers potentiels, se sont déroulées à ce niveau en quatre temps partiellement imbriqués :
 - avec les maires des communes signataires du syndicat intercommunal de restauration et d'entretien du ru de la Conque et de ses ramifications et avec le président de la CCPE dont Rivecourt est membre ;

- avec les institutions potentiellement partenaires : le conseil général de l'Oise, le conseil régional de Picardie et l'État par le biais du Centre National de Développement du Sport (CNDS) ;
 - avec l'ARC, susceptible d'être intéressée par ce projet situé en aval et donc intégré dans le plan global de gestion des crues dont elle est l'un des principaux opérateurs. Dans ce cadre, l'ARC est susceptible d'apporter ses compétences techniques et de mobiliser des moyens humains et financiers qu'il serait exclu de trouver ailleurs ;
 - avec les structures susceptibles de devenir gestionnaires des espaces réaménagés et donc concernées par les futures dépenses et recettes d'exploitation : le CPIE, le comité départemental de l'UFOLEP, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA).
- 38 Au cours de ces temps de concertation, de nombreuses idées d'aménagement ont émergé, parfois induites par des possibilités de financement. Citons, à titre d'exemple, la « proposition » du conseil général d'envisager l'implantation d'un équipement sportif de proximité puisque ce même organisme pouvait encore, pour une année, en financer une partie sur une ligne de crédits en extinction. Citons encore l'ajout de la course d'orientation (balises mobiles organisant des parcours temporaires) tout simplement parce que le conseil général augmente, si cette activité est prévue dans les aménagements sportifs, sa part relative de financement du projet global.
- 39 Au-delà de ces effets d'aubaine est apparue surtout la difficulté des financeurs potentiels à s'engager dans ce projet, pourtant toujours jugé intéressant, « tant que l'on n'en sait pas davantage sur les aménagements », sous-entendu « tant que l'on ne connaît pas le montant de l'engagement financier des autres contributeurs ! » Cette phase de définition précise des aménagements a nécessité la conception et la mise en œuvre d'un outil de simulation financière permettant de calculer le coût global au fur et à mesure des ajouts et des retraits et la structure des contributions hypothétiques en intégrant les décisions progressivement affirmées que :
- Lafarge-Granulats n'aurait pas de contribution financière directe, au-delà de la mise à disposition des matériels et des salariés ;
 - les communes du syndicat devraient compléter le financement des investissements une fois que les autres sources potentielles auraient concrétisé leur engagement.
- 40 Si l'étude a privilégié l'analyse des besoins et des demandes et les enjeux financiers, on peut faire l'hypothèse que d'autres déterminants, plus politiques, liés au jeu des acteurs ont pu impacter la constitution du « tour de table ».

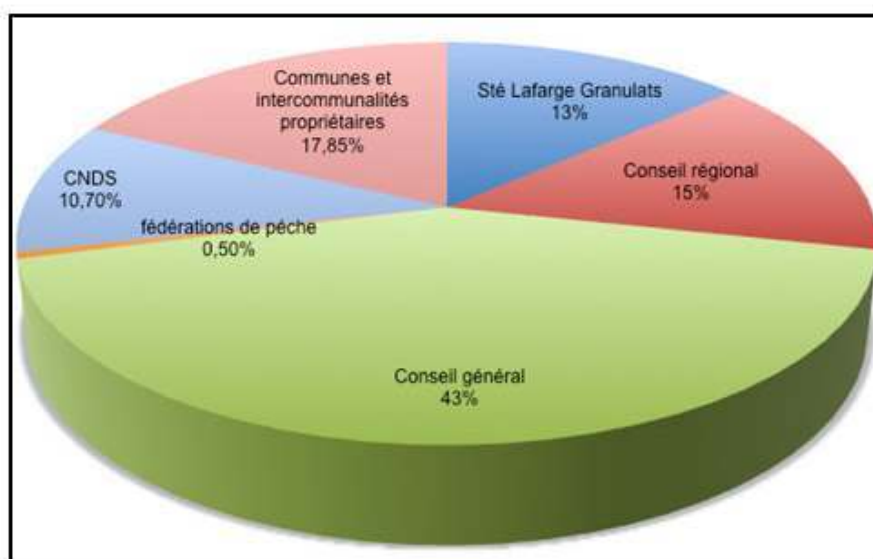
3. Un projet d'aménagement innovant

- 41 Dans le cadre des négociations initiales entre la commune et l'entreprise, la perspective avait été dessinée du réaménagement à terme d'un espace de loisirs articulant les trois étangs qui allaient naître de la période d'exploitation.
- 42 Dix ans plus tard, les différents acteurs se préoccupent de la mise en projet et de la confrontation aux intérêts divers des uns et des autres, aux contraintes administratives et financières et à la volonté de répondre aux aspirations actuelles et à venir des habitants et des usagers.
- 43 Le processus – décrit ci-dessus – de définition du projet et des conditions de sa faisabilité a permis de préciser par touches successives le contour souhaité. Il s'agit d'une base de

loisirs à rayonnement intercommunal qui s'inscrit dans une recherche de complémentarité, et pas de concurrence, avec les autres équipements de loisirs publics ou privés existant dans le périmètre¹⁵. L'aménagement global des trois étangs est pensé de façon globale dans une perspective d'animation des territoires concernés et est phasé au niveau de sa réalisation, jusqu'en 2020, au gré des soutiens financiers et de la libération des étangs par l'exploitant industriel¹⁶. Il vise une accessibilité tout public en proposant des aménagements pour un public familial, en portant une attention particulière aux personnes à mobilité réduite, et en veillant à la gratuité d'accès (hors animations payantes). Enfin, la gestion des trois étangs est déléguée à trois associations impliquées sur le territoire.

- 44 La réflexion sur les aménagements s'est appuyée aussi sur une simulation financière qui a permis d'estimer le coût global des investissements à réaliser (environ 600 000 euros) et d'identifier les contributions potentielles des différents financeurs (figure 2).

Figure 2 : Simulation du financement des investissements (juillet 2012)



- 45 Inscrivant dès le départ leur réflexion dans une perspective de développement durable, les acteurs du projet ont progressivement pris conscience de la double dimension innovante de leur projet. Au sens de Bessy (2014), l'innovation ne se définit pas « comme un simple produit, conséquence d'une meilleure adaptation à une demande, mais comme le résultat de la prise en compte de multiples enjeux autour desquels se mobilisent différents acteurs pour favoriser le développement d'un territoire donné ».

3.1. Préserver l'environnement au bénéfice des générations à venir

- 46 Il s'agit avec l'étang des Quinze Mines géré par le centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de préserver, au bénéfice des générations à venir, un espace naturel présentant une flore et une faune (oiseaux, chauves-souris, batraciens) particulièrement riches.

- 47 À terme, l'objectif est de valoriser par un classement le potentiel du territoire. Mais le département comprend déjà 23 sites classés et 39 inscrits¹⁷ comme « présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». Le Pays Compiégnois¹⁸ compte actuellement treize Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO¹⁹) et deux zones Natura 2000. Par ses caractéristiques, l'étang pourrait intégrer le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui, d'une part, distingue les ENS d'intérêt départemental (au nombre de 66) et les ENS d'intérêt local (au nombre de 178) et, d'autre part, identifie des Grands Ensembles Naturels Sensibles. Toutefois, ce classement éventuel, qui ne sera pas facile à obtenir compte tenu du nombre déjà élevé de territoires classés dans le département, n'induit pas que des avantages financiers : il engendre aussi des contraintes réglementaires qui limiteraient d'autant les possibilités d'aménagement, notamment sportif, du site.
- 48 Le projet a aussi pour objectif de suivre scientifiquement l'évolution de la biodiversité : le débat entre spécialistes de la préservation de l'environnement semble pour l'instant en faveur de la conception prônant une observation de la libre évolution d'un « milieu mature », plutôt que de la restauration et la conservation du « milieu primaire » nécessitant des fauches régulières, l'élimination des plantes invasives, etc. Ce choix induirait un moindre coût pour la collectivité et donnerait au site un statut scientifique et pédagogique sur l'évolution des boisements humides et la restauration de la « naturalité ». Dans ce cadre, les aménagements d'observation – huttes et cheminements – permettraient de lier la fonction de conservatoire à une fonction pédagogique qui peut être prolongée ou préparée dans les locaux du CPIE à Verberie.
- 49 Si l'étang des Quinze Mines est exclusivement tourné vers cet objectif environnemental, les deux autres espaces y apportent aussi une contribution. Le développement de la pêche tout public dans l'étang du Saule Ferré, y compris par l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite, contribue à la protection du milieu aquatique. Pour éviter les risques de conflits d'usage²⁰ possibles entre les trois étangs, la coordination doit être régulière entre les associations délégataires dans le cadre de la convention qui les lie aux collectivités locales. Elle doit permettre notamment de sensibiliser les promeneurs et les pratiquants aux spécificités des autres espaces et au respect global de l'environnement.

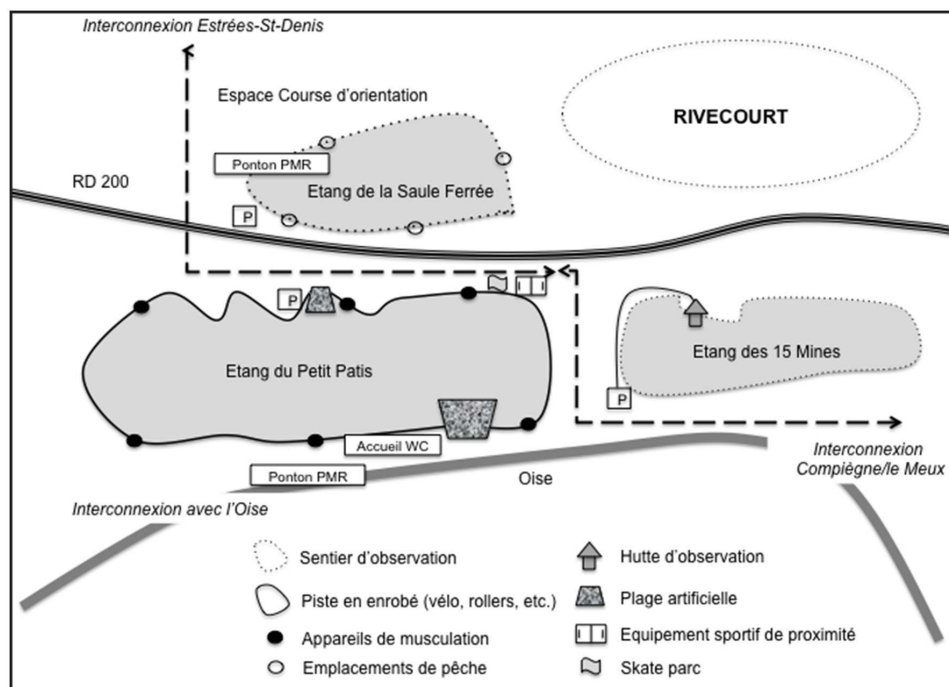
3.2. Pratiques sportives accessibles, durables et inclusives

- 50 Le projet « sportif » autour et sur l'étang du Petit Patis s'inscrit dans la démarche de développement durable défendue par l'UFOLEP. Sur l'étang, les pratiques proposées seront des pratiques nautiques « douces » (planches à voile, dériveurs légers et canotage) avec des objectifs d'initiation et d'entraînement puisque les dimensions ne permettent pas d'envisager des activités compétitives qui nécessitent des espaces normés et plus grands. Autour de ce même étang, une piste de 3 km en enrobé permettra l'apprentissage du vélo par les enfants de la commune, activité fortement souhaitée par le maire de Rivecourt, la pratique du roller d'initiation et d'entraînement (en particulier avec l'accueil d'un club de Compiègne à la recherche de circuits d'entraînement) et l'accueil de personnes handicapées, circulant en fauteuil. Elle sera doublée par un parcours de santé proposant plusieurs appareils de musculation en libre accès. Cet ensemble proposera une déclinaison des modalités de la randonnée (pédestre, cycliste voire équestre et fluviale) en connexion avec les circuits existants²¹ ou en projet²². Pour des raisons d'opportunités

financières décrites précédemment, un « city stade » et des parcours de course d'orientation ont été intégrés au projet sportif, renforçant ainsi les possibilités d'initiation à de nombreuses pratiques sportives.

- 51 On ne sera pas surpris de constater que le projet retenu s'inscrit dans la tendance globale qui veut que « les grandes villes proposent plus de pratiques permettant la « distinction sociale », et les « territoires de plus forte ruralité (un) retour vers des sports basiques, pratiqués par le plus grand nombre, accessibles à la majeure partie de la population » (Augustin *et al.*, 2008). Toutefois, la dimension périurbaine de l'espace observé positionne l'offre à l'intersection entre ces deux pôles, avec des sports nautiques, réputés distinctifs comme la voile, mais proposés ici sous des modalités d'initiation et d'apprentissage.
- 52 Le rapport à l'eau qui est envisagé ressemble à celui qui est proposé aux pratiquants des bases de loisirs franciliennes : « Il y a bien une « préparation », un « conditionnement » d'éléments qui bien que « naturels », finissent pas être totalement humanisés. (...). Les bases reproduisent les lieux communs de notre société, quand elles ne sont pas la simple transposition d'idéaux de vacances. Les activités de loisirs de courte durée et de proximité n'ont pas donné naissance à des pratiques très originales, par rapport aux activités du grand tourisme mais, en revanche, des aménagements en décalage avec les réelles aptitudes, notamment climatiques, du centre du Bassin Parisien. » (Lazzarotti, 1995).

Figure 3 : le projet sélectionné révèle un compromis entre distinction sociale et accessibilité au plus grand nombre



Conclusion

- 53 De nombreux travaux d'économistes, de sociologues et de géographes « du sport » attestent de la multiplication des stratégies de développement local utilisant des

pratiques, des événements, des équipements ou des aménagements d'espaces sportifs. « Le sport » est devenu, depuis le début de la Décentralisation, un vecteur des politiques publiques locales visant la constitution (ou le renforcement) d'identités territoriales et la valorisation, notamment économique, des territoires et de leurs habitants.

- 54 Le projet de reconversion des carrières de Rivecourt s'inscrit dans ce processus d'instrumentalisation (Charrier, 2014). Il contribue à la valorisation et au recyclage des « bas lieux » ou « non lieux » et réunit « les principales conditions inhérentes à la production d'un territoire : un espace géographique aux caractéristiques physiques et paysagères particulières ; des flux et pratiques du territoire mettant en relation les lieux ; un processus d'appropriation interne et externe du lieu permettant une délimitation et une nomination de l'entité territoriale ; et enfin un processus de patrimonialisation se développant peu à peu à partir de l'héritage social et culturel élaboré sur les usages et les représentations de l'espace » (Augustin, *et al.*, 2008).
- 55 Il montre aussi que la décision politique, ici de créer collectivement les conditions pour que le projet de reconversion se concrétise, repose d'abord sur des facteurs extra-sportifs, les paramètres sportifs s'étant progressivement dilués dans des enjeux politiques et financiers multi-scalaires. Alors qu'ils sont porteurs d'intérêts différents, l'ensemble de ces acteurs s'est engagé dans un processus de construction des convergences nécessaires. Au-delà du jeu à deux – entreprise/commune – la base de loisirs doit s'articuler avec les objectifs politiques des trois intercommunalités, du département et de la région. Le projet s'inscrit aussi dans des logiques macro-territoriales qui le dépassent, d'une façon explicite avec le projet de prévention des crues, le projet d'élargissement du canal « Seine-Nord-Europe » qui raccordera les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau fluvial européen, et d'une manière implicite dans la logique de métropolisation à l'œuvre dans le projet du Grand Paris.
- 56 Enfin, dans une période où la mise en concurrence des territoires produit une injonction d'excellence, ce projet confirme, au contraire, que des territoires « à faible potentiel » et/ou à fortes contraintes peuvent aussi construire des dynamiques locales qui produisent de la richesse économique, du lien social, des modalités originales de gouvernance voire de l'innovation.

BIBLIOGRAPHIE

Andreff W. (dir), 1989, *Économie politique du sport*, Dalloz.

Arnould P., Bonerandi E., Gilette C., 2009, Rural/urbain, in J.-M. Stébé et H. Marchal *Traité sur la Ville*, PUF.

Atelier 15 architecture& paysage, 2005, *Atlas des paysages de l'Oise, et paysage*, Direction régionale de l'environnement de Picardie. Direction départementale de l'équipement de l'Oise, <http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/atlas-paysages-Oise-allege.pdf>

Augustin J.-P., Bourdeau P., Ravenel L., 2008, *Géographie des sports en France*, Vuibert.

Baccaïni B., Sémécurbe F., Gwenaëlle T., 2007, Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation, *Insee première*, 1129 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1129

Bessy O. (dir), 2014, *L'innovation dans l'événementiel sportif : de l'attractivité touristique au développement territorial*, Presses Universitaires du Sport.

Boudesseul G., Caro P., Grelet Y., Vivent C., 2014, *Atlas académique des risques sociaux d'échec scolaire*. Centre associé du Céreq pour la région Basse-Normandie - Laboratoire Espaces et sociétés de l'Université de Caen, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Bourdeau P., Mao P., Corneloup J., 2011, Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville montagne. Une habitabilité en devenir ? », *Annales de géographie*, 4, n° 680, pp. 449-460.

Callède J.-P., Dané M., 1991, *Sociologie des politiques sportives locales : 30 ans d'action sportive à Bègles (Gironde), 1959-1989*, MSHA.

Charrier D., 2014, Système sportif et politiques locales : analyse rétrospective et éclairage prospectif (1960-2030), in B. Lapeyronie, D. Charrier (dir), *Les politiques sportives territoriales. Savoirs et questionnements*, Kréaten.

Charrier D., 2012, Grands événements sportifs et politiques publiques : incohérence ou complémentarité in M. Attali, (dir), *Diriger le sport. Perspectives sur la gouvernance du sport du XXe siècle à nos jours*, CNRS.

Charrier D., Jourdan J., 2009, L'impact touristique local des grands événements sportifs : une approche qualitative de la coupe du monde de rugby en Île-de-France. *Téoros*, revue francophone de recherche en tourisme, n° 28-2 « Tourisme, sport et développement : enjeux et interdépendances », <https://teoros.revues.org/452>

Di Ruzza F., Gerbier B., 1977n *Ski en crise, essai sur l'économie du sport*. Presses universitaires de Grenoble.

Edelblutte S., 2000, Logique d'exploitation ou logique d'extraction dans la vallée de la moyenne Moselle. Le paysage révélateur des conflits spatiaux liés à l'extraction des alluvions, *Géocarrefour*, n° 4, vol. 75, pp. 293-304.

Evrard A., 2010, *Plus de deux millions de Picards en 2040*. INSEE Picardie n° 49 http://www.insee.fr/fr/insee_regions/picardie/themes/ipa/ipa49/IPA%2049.pdf

Huyssen A., 2013, Déplacements domicile travail, la Picardie première région de France. INSEE Picardie n° 75.

Lazzarotti O., 1995, *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Coll. Tourismes et sociétés, L'Harmattan.

Louiset O., 2011, *Introduction à la Ville*, Coursus géographie, Armand Colin.

Malenfant-Dauriac C., 1977, *L'économie du sport en France : un compte satellite du sport*, Cujas.

Moriconi-Ebrard F., Denis E., Marius-Gnanou K., 2010, Repenser la géographie économique. Les arrangements du rapport de la Banque Mondiale avec les sciences géographiques urbaines, *Cybergeo*, mis en ligne le 20 mai 2010.

Vanier M., 2007, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica-Anthropos.

NOTES

1. S. Edelblutte (2000) définit les gravières comme des « plans d'eau artificiels créés par extraction de granulats et alimentés par la nappe souterraine ».
2. Moriconi-Ebrard F., 2014, Petites villes du monde : leur nombre fait-il le poids ? Conférence lors du colloque « Aux frontières de l'urbain », Université d'Avignon et des pays de Vaucluse. Consulté en juillet 2014 sur le site TV/vidéo : http://www.canalu.tv/video/universite_d_avignon_et_des_pays_de_vaucluse/video_3_aux_frontieres_de_l_urbain_at_the_frontiers_of_urban_space.13864
3. Le Système d'information géographique du ministère chargé de la politique de la Ville donne une série d'indicateurs complétant le niveau de revenu qui est devenu, en 2014, le critère unique de la nouvelle géographie prioritaire. On peut rajouter des éléments plus qualitatifs concernant par exemple les mobilités urbaines, les pratiques culturelles et sportives, etc.
4. Initiée, au début des années 1990, par l'analyse longue des projets socio-éducatifs développés dans le cadre de la politique de la Ville, cette analyse des « dynamiques locales » s'est prolongée par de nombreuses études développées par exemple sur l'impact économique et social de la dernière coupe du monde de rugby à s'être déroulée en France (2007-2008), sur l'insertion sociale et urbaine d'une nouvelle piscine dans une ZUS « historique » (2012-2013), sur l'impact local de deux compagnies de cirque social implantées à Bagneux et à Bruxelles (2013), sur le développement de l'utilisation des matches d'improvisation théâtrale dans des établissements scolaires relevant de l'éducation prioritaire (depuis la fin des années 1980) ou encore sur l'implantation dans le cadre de la coopération internationale d'un équipement sportif à Hébron dans les Territoires Palestiniens (2013).
5. La société Lafarge-Granulats a, en d'autres endroits, réalisé de nombreuses reconversions locales de carrières (en milieu humide comme en milieu sec) en prenant appui sur les projets des acteurs locaux : bases de loisirs, zones humides écologiques, mares pédagogiques, réserves fauniques, observatoires ornithologiques, étangs de pêche sportive, espaces naturels classés, ports de plaisance, aménagements pour la chasse, hippodrome, haras, lotissements, espaces boisés, vignobles, etc. (Source : L'aménagement des carrières. Lafarge-Granulats. 2004)
6. Une collaboration a été engagée avec l'Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Populaire (UFOLEP) qui a accueilli Alexandre Castanheira, étudiant du master « Politiques Publiques et Stratégies des Organisations Sportives » de l'université Paris Sud, pour un stage de six mois. Il a dans ce cadre participé à l'étude préalable (analyse documentaire, 40 entretiens, simulations financières, analyse de l'offre sportive de proximité, etc.)
7. Diagnostic réalisé par Protourisme en 2007 en amont du schéma de développement touristique du Pays Compiégnois, association de 4 EPCI dont la communauté de communes de la Plaine d'Estrée à laquelle appartient Rivecourt.
8. Cette mobilité professionnelle élevée correspond aux données régionales puisque la Picardie est la région française ayant le taux le plus élevé compte tenu de la proximité de la région Île-de-France et de la structure des emplois picards (Huyssen, 2013). Déplacements domicile travail, la Picardie première région de France. INSEE Picardie n°75
9. Le seul commerce est un café-alimentation-presse qui assure aussi la vente des cartes et des matériels de pêche
10. Site officiel de la communauté de communes de la Plaine d'Estrée (CCPE)
11. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1998) - Étude bibliographique sur l'impact des gravières sur les crues de rivière. Rapport Bureau de Recherches Géologiques et Minières R 40022.

12. Les fouilles ont permis de découvrir sur le site d'importants éléments datant de l'ère quaternaire (- 65 millions d'années)
 13. Il faut se souvenir que le département de l'Oise a connu de graves inondations, notamment en 1910, en 1993 et en 2001, et que, situées en amont de Paris, ces crues menacent la région parisienne.
 14. Conformément au protocole d'accord initial, Rivecourt, ayant accepté que les plans d'eau situés sur son territoire soient utilisés au service de la gestion collective des risques d'inondation, bénéficiera d'un réaménagement financé notamment par les autres communes concernées et par la société Lafarge-Granulats
 15. L'étude de l'offre existante, réalisée par Alexandre Castanheira, a permis d'identifier quatre bases de loisirs dans le département (rayon de 60 km) et d'en décrire l'offre (pratiques, hébergement et restauration, amplitude d'ouverture au public et coût d'entrée, etc.). Le resserrement sur un rayon de 15 km fait apparaître plusieurs espaces naturels ou dédiés à la pêche, mais proposant peu les pratiques sportives envisagées à Rivecourt.
 16. Une première journée d'animations sportives a été organisée par l'Ufolep le 13 octobre 2013 autour des plans d'eau.
 17. Les cahiers de l'Oise. Publication N°28-2 de la DDE. Mars 2012.
 18. Schéma de développement touristique du Pays Compiégnois, déjà cité.
 19. Il en existe 463 dans la région Picardie.
 20. Si on imagine bien que les pratiques motorisées sont incompatibles avec le nichage ou le survol des espèces d'oiseaux protégées qu'accueille l'étang, un dialogue approfondi est nécessaire pour comprendre en quoi les voiles des planches peuvent changer le comportement de ces mêmes oiseaux.
 21. Il existe dans le Pays Compiégnois sept itinéraires balisés par l'ARC et six itinéraires balisés par la CCPE
 22. Il existe aussi un projet « Eurovéloroute des fleuves » allant du Rhin à la Loire
-

RÉSUMÉS

Dans le cadre de la reconversion des carrières industrielles d'une commune de 550 habitants dans le département de l'Oise, la société Lafarge-Granulats et les élus locaux se sont interrogés sur les possibilités d'aménagement et d'animation d'une base de loisirs « Sport-Nature ». Construit sur une logique d'innovation, ce projet s'inscrit dans une perspective de développement par le tourisme de proximité et d'animation des territoires péri-urbains. À ce titre, il est utilisé comme un révélateur des conditions que les territoires « à faible potentiel » et/ou à fortes contraintes (zones rurales, territoires urbains en difficulté, zones exposées aux risques naturels, etc.) doivent réunir pour développer des projets innovants. La contribution, fondée sur une étude déployée sur deux années (2010, 2011), analyse le jeu des acteurs qui se développe dans une configuration originale de partenariat public/privé, du fait de l'obligation faite à la société industrielle de réaménager l'espace exploité. Elle fait apparaître la complexité des niveaux d'échelle concernés et identifie les conditions de la mise en synergie d'intérêts différents mais qui doivent nécessairement converger. Elle montre que dans ce contexte péri-urbain ce projet, qui semble être le seul outil mobilisable de développement du territoire, provoque aussi des résistances devant la dimension touristique générée par le croisement « Sport-Nature ». La contribution

souligne l'importance des « dynamiques sportives locales » qui articulent les spécificités des activités physiques sportives et artistiques aux contextes locaux, aux configurations d'acteurs publics, privés et associatifs (et relevant de secteurs différents) et aux volontés politiques déployées sur les territoires. Elle confirme que les enjeux économiques et politiques au niveau du micro-territoire sont aussi complexes et imbriqués que ceux identifiés à des échelles territoriales plus importantes.

As part of the conversion of industrial quarries in a village of 550 inhabitants in the department of the Oise, the Lafarge-Granulats company and local authorities examined the possibilities of developing and operating a "Sport-Nature" recreation centre. Based on a logic of innovation, this project is part of a development plan based on local tourism and activities in peri-urban areas. As such, it exposes the conditions that "low potential" areas and/or those with significant constraints (rural areas, developing countries, urban areas in difficulty, areas exposed to natural risks, etc.) need to meet in order to develop innovative projects. The contribution, based on a two-year study (2010, 2011), analyses the involvement of players in an original public/private partnership configuration because of the industrial company's obligation to redevelop the area used. It highlights the complexity of the levels concerned and identifies the conditions required to synergise different interests that have to converge. It shows that in this peri-urban context, while this project seemed to be the only means for developing the area, it also met with resistance because of the tourism aspect created by the blend of "Sport and Nature". The contribution underscores the importance of "local sport dynamics" that combine the specifics of sporting and artistic physical activities with local contexts, to combinations of public, private and association players (from different sectors) and political will applied to the regions. It confirms that the economic and political stakes at the micro-territorial level are just as complex and intertwined as those identified on larger territorial scales.

INDEX

Keywords : outer-urban territory, sporting dynamic, public private, partnership, leisure activity natural sport, innovation, Rivecourt, Oise

Mots-clés : territoire péri-urbain, dynamique sportive, partenariat public-privé, loisir sport-nature, innovation, Rivecourt, Oise

AUTEURS

DOMINIQUE CHARRIER

Économiste

Maître de conférences HDR

UFR STAPS

Université Paris-Sud

91 405 Orsay Cedex

dominique.charrier@u-psud.fr

JEAN JOURDAN

Enseignant

UFR STAPS

Équipe « Sports, Politique et Transformations Sociales » (SPOTS)

laboratoire CIAMS (EA 4532)

Université Paris-Sud
91 405 Orsay Cedex
jean.jourdan@u-psud.fr